

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 AMHOLDING</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	21 359	FH		FI	21 359	11 351	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 359	FK		FL	21 359	11 351	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	2	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	21 360	11 353
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	17 299	12 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 021	1 568	
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS				GA	8 353	8 168
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1	2	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	29 674	21 738	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	(8 314)	(10 386)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	45 776	49 355	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11	14	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	45 787	49 369
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		37 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 517	127	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	10 517	37 127	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	35 270	12 242	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	26 956	1 856	

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2 AM HOLDING</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	29
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	100
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>29</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 970
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	100
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>1 970</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(1 941)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>67 176</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>42 161</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>25 015</b>
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	1 970	29	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 AM HOLDING</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>20 Rue DU PIERRE</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>3 9 2 6 3 3 3 8 4 0 0 0 7 9</b>			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>30/11/2023</b>						
		N-1 <b>30/11/2022</b>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	113	AC	113		
		Fonds commercial (I)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN	5 058	AC		5 058	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	61 108	AC	31 751	29 357	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	218	AS	218		
		Autres immobilisations corporelles	AT	45 552	AU	30 258	15 294	22 737
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU	4 998	CV	1 000	3 998
Créances rattachées à des participations	BB		225 464	BC	36 000	189 464	222 831	
Autres titres immobilisés	BD			BE				
Prêts	BF			BG				
Autres immobilisations financières *	BH		BI					
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>342 510</b>	BK	<b>99 340</b>	<b>243 170</b>	<b>273 476</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	13 564	BY		13 564	11 618
		Autres créances (3)	BZ	17 882	CA		17 882	10 988
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
Disponibilités	CF		20 762	CG		20 762	2 186	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	424	CI		424	274	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>52 632</b>	CK		<b>52 632</b>	<b>25 065</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>395 142</b>	1A	<b>99 340</b>	<b>295 802</b>	<b>298 541</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	189 464	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

2 **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2 AMHOLDING</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....240.000..... )	DA	240 000	240 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 132	6 039
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	1 763	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>25 015</b>	<b>1 856</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>272 910</b>	<b>247 895</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 284
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	7 273	44 193
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 257	2 596
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 722	1 558
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 640	1 015
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EC	22 892	50 646	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>22 892</b>	<b>50 646</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>295 802</b>	<b>298 541</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 892	50 646
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## **2 AM HOLDING**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 40 000 euros  
20 rue du Pierre  
BERGICOURT  
(Somme)

392 633 384 RCS AMIENS

### **RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023 DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 24 AVRIL 2024**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 30 novembre 2023, d'un montant de 25 015 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 015 euros
Au compte "Réserve Légale"	1 251 euros
Prélèvement sur le compte "Autres Réserves"	236 euros
Le solde	<u>24 000 euros</u>

A titre de dividendes aux Associés  
Soit 9,60 euros par part.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

81

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 23 288 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'une distribution a été effectuée au titre des trois exercices précédents :

<b>EXERCICE</b>	<b>Dividende global</b>	<b>Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %</b>	<b>Dividendes non éligibles à la réfaction de 40 %</b>
<b>30.11.2022</b>	NEANT	NEANT	NEANT
<b>30.11.2021</b>	23 288 €	23 288 €	NEANT
<b>30.11.2020</b>	24 000 €	24 000 €	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme**  
**LE GERANT**  
**Stéphane MAGNIER**



\*(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2 AM HOLDING</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	113	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	5 058		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	45 522	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	15 586	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	218	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	8 030	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	34 343	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 179	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
<b>TOTAL III</b>				LN	45 769	LO		LP	66 166			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	287 739	8V		8W	57 569		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	287 739	LR		LS	57 569		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				OG	333 622	OH		OJ	123 735			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	113	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	5 058	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	45 522	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agenets et am des constructions				IS		MG		MH	15 586	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	218	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM		MN	8 030	MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	34 343	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	3 179	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	111 935	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OÙ		M7		OW	
	Autres participations				IO		OX	114 847	OY	230 462	OZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ	114 847	NK	230 462	2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		OK	114 847	OL	342 510	OM		

**AMORTISSEMENTS**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 AM HOLDING</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	113	PF		PG		PH	113	
<b>TOTAL I</b>			RK	<b>113</b>	RM		RN		RO	<b>113</b>	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	15 255	PN	910	PO		PQ	16 165	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
Constructions	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	15 586	PW		PX		PY	15 586	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	218	QA		QB		QC	218	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	4 589	QE	1 147	QF		QG	5 736
Matériel de transport		QH	15 507	QI	6 071	QJ		QK	21 578		
Constructions	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 719	QM	225	QN		QO	2 944	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>			QU	<b>53 874</b>	QV	<b>8 353</b>	QW		QX	<b>62 227</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ON	<b>53 987</b>	OP	<b>8 353</b>	OQ		OR	<b>62 340</b>	
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
Constructions	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
Autres immob. corporelles	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
	<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO		
<b>TOTAL III</b>											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY					NZ		
<b>CADRE C</b>											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTEES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 AM HOLDING</b>							Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y			
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B		6C		6D		
			6E	6F		6G		6H		
			02	03		04		05		
			9U	37 000	9V		9W		9X	37 000
			06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A			
	<b>TOTAL III</b>	7B	37 000	TY		TZ		UA	37 000	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	37 000	UB		UC		UD	37 000		
Dont dotations et reprises		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	225 464	UM	225 464	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	13 564		13 564					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 386		2 386				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	15 496		15 496					
	Charges constatées d'avance		VS	424		424					
	<b>TOTAUX</b>			VT	257 334	VU	257 334	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	400		400						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 257		7 257						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 488		1 488					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 234		1 234					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	6 873		6 873						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 640		5 640						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	22 892	VZ	22 892					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	6 873			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 284	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

## **2 AM HOLDING**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 240 000 euros  
20 rue du Pierre  
BERGICOURT  
(Somme)

392 633 384 RCS AMIENS

<p><b>PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>DU 24 AVRIL 2024</b></p>
--------------------------------

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 30 novembre 2023, d'un montant de 25 015 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 015 euros
Au compte "Réserve Légale"	1 251 euros
Prélèvement sur le compte "Autres Réserves"	236 euros
Le solde	<u>24 000 euros</u>

A titre de dividendes aux Associés  
Soit 9,60 euros par part.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 255 910 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 23 288 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'une distribution a été effectuée au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	Dividende global	Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40 %
30.11.2022	NEANT	NEANT	NEANT
30.11.2021	23 288 €	23 288 €	NEANT
30.11.2020	24 000 €	24 000 €	NEANT

**LE GERANT**  
**Stéphane MAGNIER**

